

123^e congrès national des sapeurs-pompiers de France
21 – 24 septembre 2016 – Tours

CARREFOUR DES SPORTS
et
DES TECHNIQUES SPORTIVES

Salle Azay-le-Rideau
23 septembre 2016

FACILITEZ-VOUS LE CONGRÈS ! TÉLÉCHARGEZ L'APPLI 100% MOBILE



Toute l'actu du Congrès
en temps réel



Votre visite en un clin d'œil

Exposants, lieux et heures des
conférences, dernières minutes...





SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Adoptons les comportements qui sauvent
—— Informez-vous, formez-vous : ——
www.comportementsquisauvent.fr



facebook.com/comportementsquisauvent



[@grandecause2016](https://twitter.com/grandecause2016)

#GrandeCause

#GestesQuiSauvent



Accueil des congressistes et des intervenants

CONTRÔLE ANTIDOPAGE



Définition du dopage

- Le dopage :

c'est l'utilisation de substances ou de procédés de nature à modifier artificiellement les capacités d'un sportif, ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété.

Organisation du contrôle

- **Tout organisateur d'une compétition d'athlétisme (sur stade ou hors stade : route, cross-country, trail, course nature, etc.), donnant lieu à un classement, doit mettre des locaux adaptés à la disposition du Préleveur et prévoir la présence d'un Délégué Fédéral et d'Escortes formées.**
- **L'organisateur s'expose à des sanctions pénales et administratives s'il ne prévoit pas de locaux, ou s'il s'oppose à la réalisation des contrôles.**

Organisme de lutte contre le dopage

- **AMA : Agence Mondiale Antidopage** (*Montréal*)
- **IAAF : Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme**
- **AEA : Association Européenne d'Athlétisme**
- **AFLD : Agence Française de Lutte contre le Dopage**
- **FFA : Fédération Française d'Athlétisme**
- **DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**

Sanctions disciplinaires

- **Un athlète reconnu coupable de dopage encourt une sanction disciplinaire allant de l'avertissement à l'interdiction temporaire ou définitive de participer aux compétitions et manifestations.**
- **Sur demande de la FFA ou de sa propre initiative, l'AFLD peut étendre la sanction disciplinaire à d'autres fédérations sportives que la FFA.**
- **L'AFLD est compétente pour infliger des sanctions disciplinaires à toutes les personnes qui ne sont pas licenciées.**

PRESENTATION DES MALLETES PEDAGOGIQUES EAP

Formation et module EAP

- Formations :
EAP1 et EAP2
- Modules complémentaires :
Encadrement JSP et Arbitrage/Jury

SUIVI POST TRAUMATIQUE
INCLUANT LA PRISE EN COMPTE
DU HANDICAP

Suivi post traumatique

- Présentation du SDIS d'Indre et Loire

Bilan et calendrier des manifestations sportives

COMMISSION SPORTS ET TECHNIQUES SPORTIVES



Président délégué



Jean-Luc MATRAT
Mail : jmatrat@scls37.fr

Administrateurs



Jean-François BARILLI
Mail : jfbarill@orange.fr



Denis GILBERT
Réfèrent Ski alpin,
Ski de fond, Trekking, Trail
Mail : denis.gilbert@str.fr

Experts



Michaël GOUFIER
Mail : michael.goufier@gmail.com



Luc PIQUER
Réfèrent FINAT EA, Golf
Mail : luc.pliquer@scls95.fr



Patrice ROLLIN
Réfèrent Cross national,
Semi-marathon, FFSE
Mail : prollin@scls91.fr



Flore VICAINNE
Mail : flore.vicainne@scls95.fr

Cross national

- Bilan cross 2016 à Fontainebleau (77)
- Présentation cross 2017 à Monampteuil (02)
- Prévision cross 2018 en Isère (38)

FINAT

- Bilan FINAT 2016 à Besançon (25)
- Présentation FINAT 2017 à Obernai (68)
- Prévision FINAT 2018 en Dordogne (24) à confirmer

Calendrier prévisionnel

- Distribution du calendrier sportif
- Diaporama des manifestations sportives 2016

REMISE DE MÉDAILLE

Service Civique

Connaissez-vous le dispositif ?

Exemples de réalisations dans le réseau : organisation d'une manifestation sportive, développement d'une école JSP, développement de l'activité secourisme, médiation culturelle dans un musée sapeurs-pompiers...

N'hésitez pas à contacter la FNSPF

01 49 23 18 18

SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

GIGANTESQUE FEU DE FORÊT AU CANADA

Comparer l'incomparable

INTERVENTION

EXPLOSION D'HABITATION (EURE)

DU TERRAIN

SPV - FAIRE CAMPAGNE A LA CAMPAGNE

SANTÉ

MAIS QUE FONT (VRAIMENT) LES VSAV ?



MAGAZINE DE LA FEDERATION NATIONALE SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE AVEC LE PATROCINE DE L'ASSURANCE ALLIANCE

Je m'abonne !



SANTÉ / ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Mais que font (vraiment) les VSAV ?

Depuis plusieurs mois, le Gds du Val-d'Oise a engagé une démarche volontariste de réflexion sur les interventions liées au secours aux personnes, qui représentent 65 % de l'activité quotidienne. Les actions mises en place s'appuient sur un diagnostic antérieur réalisé par le service de soins, permettant enfin d'évaluer le travail réalisé par les équipes VSAV sur le terrain.

Texte : Nicolas Lecomte
Photos : Stéphane Lecomte
Illustration : Gilles Lecomte
Tableau : Sébastien

Pour de plus en plus de raisons, le métier de sapeur-pompier est devenu un métier à haut risque. C'est ainsi qu'en 2014, 1 200 sapeurs-pompiers ont été victimes d'accidents de travail, dont 100 ont entraîné la mort. Les statistiques de l'INRS montrent que le métier de sapeur-pompier est l'un des plus dangereux de France. Les sapeurs-pompiers sont exposés à de nombreux risques : incendies, explosions, accidents de véhicules, etc. Les interventions sont souvent très dangereuses et les sapeurs-pompiers sont exposés à de nombreux risques de santé. Les sapeurs-pompiers sont donc confrontés à de nombreux défis de santé. Les sapeurs-pompiers doivent donc être soutenus par des actions de prévention et de formation.

Une démarche qualité pour améliorer les pratiques
Le Gds du Val-d'Oise a engagé une démarche volontariste de réflexion sur les interventions liées au secours aux personnes, qui représentent 65 % de l'activité quotidienne. Les actions mises en place s'appuient sur un diagnostic antérieur réalisé par le service de soins, permettant enfin d'évaluer le travail réalisé par les équipes VSAV sur le terrain.